



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 JUIN 2024

DÉLIBÉRATION
N°2024-06-DEL-125

OBJET : URBANISME –
DELEGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL AU
MAIRE POUR
L'ACQUISITION DE LA
PARCELLE NON BATIE,
DE REFERENCES
CADASTRALES SECTION
AL N°750, PAR
PRESCRIPTION
ACQUISITIVE

RAPPORTEUR :
M. Philippe DA-RIN

NOMBRE DE
CONSEILLERS EN
EXERCICE : 33

PRESENTS : 24

VOTANTS : 33

Le 26 juin 2024 à 20H00, les membres du Conseil municipal de Triel-sur-Seine se sont réunis à l'Espace Senet, suivant convocation régulièrement adressée par le Maire.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION : 18 JUIN 2024

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Françoise POIRRIER

PRÉSENTS : Monsieur Cédric AOUN, Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Bérengère VOILLOT, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Florent BEQUIGNON, Monsieur Fernando MENDES, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Yvon ROSCONVAL, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Sophie FONTAINE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Jonas MAURY, Madame Mélody SENAT, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Madame Souad BENDJEDDOU

ONT DONNÉ POUVOIR : Monsieur Marc FONTAINE à Madame Amandine BENOIST, Madame Valérie LENORMAND à Madame Bérengère VOILLOT, Madame Pamela BUQUET-MAIRE à Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Christèle DIDIERJEAN à Monsieur Gil GOMES, Madame Fabienne TANTI à Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Christophe MARGAT à Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Julien SAUVE à Monsieur Cyrille ARZEL, Madame Catherine EVANO à Madame Françoise POIRRIER, Madame Anne LAPORTE donne pouvoir à Madame Sophie KERIGNARD

EXCUSÉS :

Monsieur Marc FONTAINE, Madame Valérie LENORMAND, Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Fabienne TANTI, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVE, Madame Catherine EVANO, Madame Anne LAPORTE

ABSENT(S) : 0



OBJET : URBANISME – DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE NON BATIE, DE REFERENCES CADASTRALES SECTION AL N°750, PAR PRESCRIPTION ACQUISITIVE

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code civil et notamment ses articles 2258 à 2261,

VU le renseignement d'urbanisme,

VU l'avis rendu par la Commission « aménagement, travaux, sécurité, cadre de vie et développement durable » dans sa séance du 10 juin 2024,

CONSIDERANT que la parcelle non bâtie, cadastrée section AL n° 750, fait l'objet depuis plus de trente années, d'une possession continue, réelle, publique, et non équivoque accomplie à titre de propriétaire, par la Commune,

Le Conseil municipal, après avoir entendu le rapporteur et en avoir délibéré à la majorité : **Pour : 17** (Monsieur Cédric AOUN, Monsieur Philippe DA-RIN, Madame Françoise POIRRIER, Monsieur Fabien TANTI, Monsieur Gilles GAILLARD, Monsieur Gil GOMES, Monsieur Cyrille ARZEL, Monsieur Hakan KARACIGER, Madame Christèle DIDIERJEAN, Madame Fabienne TANTI, Monsieur Christophe MARGAT, Monsieur Julien SAUVE, Madame Catherine EVANO, Madame Mélody SENAT, Monsieur Jonas MAURY, Madame Frédérique BROCHOT-MAHER, Monsieur Yvon ROSCONVAL) ; **Contre : 14** (Madame Valérie LEFUEL-DUVAL, Monsieur Pascal GILLES, Monsieur Florent BEQUIGNON, Madame Amandine BENOIST, Madame Sophie KERIGNARD, Madame Anne LAPORTE, Madame Line WENZEL, Monsieur Hassan AHSSAKOU, Madame Sophie FONTAINE, Monsieur Marc FONTAINE, Madame Souad BENDJEDDOU, Madame Pamela BUQUET-MAIRE, Madame Elisabete RAMOS DUARTE LESSERTEUR, Monsieur Fernando MENDES) ; **Abstentions : 2** (Madame Bérengère VOILLOT, Madame Valérie LENORMAND),

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : D'AUTORISER la commune de Triel-sur-Seine à acquérir au titre de la prescription acquisitive trentenaire la parcelle non bâtie, cadastrée section AL n°750, située au lieudit « DERRIERE LES MURS PISSEFONTAINE » à Triel-sur-Seine.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les actes correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits à Triel-sur-Seine,

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Cédric AOUN



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Celui-ci est susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles dans les deux mois suivant sa transmission aux services de l'État (préfecture) et à compter de sa notification, de son affichage ou de sa publication.

078-217806249-20240626-2024-06-DEL-125-DE
Date de réception préfecture : 28/06/2024
www.lerecours.fr